

La deuxième résolution, relative à l'œuvre du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a été adoptée par un scrutin unanime. La délégation canadienne, soit dit en passant, était de celles qui l'ont proposé au sein de la Commission. Ce texte attire à l'attention des membres les occasions que représente la Décennie pour le développement en ce qui a trait aux activités intéressant le bien-être des enfants et des adolescents, et leur recommande d'inclure dans leurs programmes généraux de développement la mise sur pied des installations que ces activités supposent.

La troisième résolution, adoptée par 92 voix (dont celle du Canada) contre 10 et 4 abstentions, invite les gouvernements à prendre les mesures nécessaires pour ratifier la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants ou pour y adhérer.

La quatrième résolution, la dernière de la série qui ait été parrainée par le Canada, a été adoptée à l'unanimité des voix. L'Assemblée y invite à la commémoration du 15^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme et prie le secrétaire général de désigner un comité spécial pour préparer des plans en vue de la célébration de cet anniversaire.

Dans la cinquième résolution, qui a fait l'unanimité également, l'Assemblée propose au Conseil économique et social de charger la Commission des droits de l'homme d'étudier et d'encourager l'adoption des mesures tendant à hâter le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et d'accorder une attention particulière à ce sujet pendant la Décennie des Nations Unies pour le développement. Elle y invitait aussi le Conseil à lui présenter, à sa sixième session, un rapport et des recommandations sur cette question. La version définitive du texte représentait plusieurs modifications, proposées par le Canada et des pays amis, qui avaient contribué de façon sensible à son acceptation par tous les membres de l'Assemblée.

Dans la sixième résolution, l'Assemblée invite l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à renforcer et à développer, en collaboration avec l'ONU, leurs programmes destinés à répondre aux besoins des femmes dans les pays en voie de développement et à rechercher des méthodes nouvelles permettant d'aboutir à ce résultat. Elle prie en outre le secrétaire général d'étudier la possibilité de fournir et de développer de nouvelles ressources et d'élargir l'assistance au moyen de bourses d'études, de bourses de perfectionnement et de services d'experts, en vue de créer ce programme. La résolution a été adoptée par 100 voix (dont celle du Canada), sans vote négatif ni abstention.

La septième résolution, adoptée d'un commun accord, a trait au développement des moyens d'information dans les pays peu développés. L'Assemblée y explore que 70 p. 100 de la population mondiale manquent de moyens d'information suffisants, et invite les gouvernements à prévoir, dans leurs plans économiques, des mesures pour remédier à cette situation.

L'Assemblée est passée ensuite au rapport de la Troisième Commission sur les manifestations de préjugés raciaux et d'intolérance nationale et religieuse. Le pre-